

COMMISSION URBANISME, TRANSPORT ET ENVIRONNEMENT

RAPPORT D'ACTIVITE 2018/2019

Pour l'Assemblée Plénière du 26 novembre 2019

MEMBRES :

Mesdames Nicole BIBET, Danielle DREVET, Annick DAMANY, Nicole DEVIC, Christine LEVEQUE, Liliane MAKOWSKI, Marie-Claude REGNIER, Geneviève PEREZ

Messieurs Jean-Claude ARNAUD, Guy AUMETTRE, Michel CANCE, Jean-Claude COULLON, Daniel GIROMELLA, Serge LESIEUR, Claude ROCHE

Projets en cours :

PLAN DE CIRCULATION ET D'AMENAGEMENT URBAIN (rapporteur Danièle DREVET)

L'étude consiste en la collecte d'informations de toute nature sur la ville, concernant le **plan de circulation et d'aménagement urbain**.

Le but est de relever les points à améliorer pour rendre la vie au quotidien plus agréable et plus pratique.

Les services techniques ne pouvant parcourir tout le terrain, le regard des membres du conseil des seniors est précieux, apportant une vision différente et détaillée sur la ville.

Parmi les points étudiés, citons :

- La circulation des véhicules (automobiles, 2 roues, poids lourds), l'état de la chaussée, des trottoirs, des pistes cyclables, la signalétique, l'accessibilité des PMR, l'encombrement des trottoirs, le stationnement, les bancs publics, les toilettes publiques, les corbeilles sans oublier les autres détails qui peuvent influencer sur la vie quotidienne des habitants.

Cette étude a été initiée en 2013 ; 5 quartiers d'Antony ont déjà été étudiés et plusieurs rencontres ont été organisées avec les élus et les services techniques concernés (en particulier avec nos référents Mme Perrine PRECETTI et Mr Bernard VIGNAL) pour exposer les préconisations des membres.

Les études sont consignées dans des tableaux, qui comportent le nom des rues, les constats, les recommandations, la réponse apportée par les référents, et le suivi.

Les problèmes les plus récurrents sont les stationnements anarchiques et l'encombrement des trottoirs par les végétaux qui dépassent, les poubelles, les vélos, voire les motos.

Le marquage au sol des stationnements autorisés s'avère être le plus efficace, même s'il n'est pas toujours respecté.

En annexe, le plan des quartiers déjà étudiés et les tableaux de synthèse des résultats.

Sécurité des personnes – Intégration des trottinettes électriques dans le plan mobilité à ANTONY

Nous revenons sur le fort développement de ce moyen de déplacement alternatif incontournable : pratique, individuel, rapide, peu onéreux, pas polluant... et de ses conséquences, le nombre croissant d'accidents (+ 23 % en un an). En cause : la vitesse, la stabilité, les chocs piétons sur les trottoirs...

La ville d'ANTONY est dotée d'un bon réseau de pistes cyclables, l'intégration des NVEI (Nouveaux Véhicules Electrique Individuels) doit être organisée et adaptée en fonction de la réglementation et du plan Grand Paris mobilité.

La réglementation sur les NVEI se précise, il y a leur intégration dans le code de la route, le décret du 4 mai 2019 entré en vigueur en septembre, la mise en place prochaine de la loi d'orientation sur la mobilité, le nouveau cadre législatif... qui fixent les nouvelles règles applicables telles que :

- ❖ Vitesse limitée à 25 km/h. Tenue à la main sur les trottoirs.
- ❖ Obligation d'assurer au moins en Responsabilité Civile (RC).
- ❖ Obligation de rouler sur les pistes cyclables (par défaut sur route limitée à 50 km/h). Hors agglomération, utilisation des voies vertes.
- ❖ Utilisation interdite pour les moins de 8 ans et port du casque pour les moins de 12 ans.
- ❖ Eclairage avant et arrière et avertisseur sonore + port du gilet réfléchissant la nuit.
- ❖ Une seule personne sur l'engin...
- ❖ Les opérateurs loueurs seront sélectionnés et obligés d'avoir des aires de parcage.

Le retour d'expérience permettra d'ajuster la réglementation.

Toutes les infractions à ces règles seront verbalisables.

Les villes peuvent mettre en place des mesures spécifiques d'adaptation du trafic et de l'utilisation de certaines infrastructures.

Pour la sécurité, un plan d'accompagnement serait nécessaire (auquel le conseil des seniors serait associé) :

- ❖ déployer une campagne de communication/sensibilisation (BMO, affichage, dépliant, flyer...).
- ❖ Adapter la signalisation.
- ❖ Prévoir des moyens humains et/ou techniques (caméras...) pour faire respecter les règles.

Questions au Maire :

Pollution atmosphérique : (Rapporteur Michel CANCE)

1/ Pour éviter les contraintes de circulation lors des pics de pollution de l'air pouvez-vous réduire la vitesse sur l'A 86 (100.000 véhicules / jour) objet de toute l'attention de la Métropole qui classe à juste titre depuis novembre 2018 son voisinage en Zone de Faible Emission (ZFE) qui vise à réduire la pollution chronique et lors des pics de pollution ? Vous nous avez martelé que cela regarde uniquement l'Etat : cela est-il vrai pour vos établissements publics ?

N'est-il pas plus raisonnable de réduire la pollution à la source que d'obliger les citoyens à faible revenu à acheter des voitures électriques, de plus c'est meilleur pour leur santé et celle des autres ?

Ma demande date de 40 ans et est réactivée fréquemment avec ténacité, sans succès !

En période de canicule le repos nocturne est impossible à cause du bruit généré par la circulation, principalement l'A 86 de manière continue mais surtout instantané par des véhicules en fort excès de vitesse qu'un simple radar éliminerait ; pouvez-vous inclure cette nuisance dans le décret « bruit de voisinage » ? ; Décidemment il ne fait pas bon vivre à Antony !

2 / pourquoi ne pas activer le PPA, le PLU, le PRQA, le PNSE organismes officiels pour l'amélioration de la qualité de l'air et de la santé préconisés par la Cour des Comptes le 15 juillet 2015 ?

3 / Pourquoi aucun résultat sur les propriétés des plantes à réaliser la surveillance de la pollution à l'ozone n'est divulgué depuis les études de M. VOULDOUKIS depuis les nombreux pics de pollution à l'ozone depuis 2017 ? Cela est proposé dans le cadre de l'objectif de ZFE : les choux frisés peuvent y contribuer !

4 / Pourquoi la Commission URBA n'est pas destinataire du Cahier des Charges sur les actions destinées à compléter les mesures de pollution de l'air à réaliser non par des bénévoles mais par des opérateurs scientifiques indépendants ? Pourquoi AIRPARIF n'est pas sollicité ?

5/ le suivi des projets du Budget Participatif (rapporteur Michel CANCE)

Qui sont communs avec ceux de notre commission, comme le projet du BP 2018 intitulé « *Qualité de l'air, capteurs et diffusion des données* », qui tarde à être mis en place, malgré son vote en décembre 2018.

il s'agissait de déployer une dizaine de capteurs de la qualité de l'air sur plusieurs sites de la ville, qui permettraient aux habitants et aux agents de la ville de suivre des tendances de la qualité d'air et d'être informés en temps réel et d'agir (en prévention et pendant des pics de pollution).

Bois de l'aurore (Rapporteur Serge LESIEUR) :

Question 1

Une enquête a été effectuée auprès des riverains du bois de l'Aurore leur demandant leur désir et surtout la sauvegarde "de ce poumon vert" du secteur défini ci-dessus. Une réunion est prévue. Qu'en aura-t-elle lieu ?

Tout travaux représente un coût et ça va faire 18 mois que ce bois est dans un état de délabrement indescriptible à tel point que cela ne s'arrange pas, car la dégradation appelle la dégradation. En attendant les aides financières de la Région et autres, ne serait-il pas possible d'effectuer déjà Un petit coup de propreté" car je sais que vous êtes très attaché à l'écologie. Concrètement les arbres déracinés suite à de gros coup de vent, le curage des mares de rétentions pour les eaux pluviales, le nettoyage du fossé de séparation entre le bois et les riverains pourraient être réalisés assez rapidement. Qu'en pensez-vous ?

On ne peut pas dire que les espaces verts ne se développent pas sur Antony et plus précisément toujours dans le secteur défini ci-dessus ; herbes dans les caniveaux et sur les trottoirs (rue des Rabats, de la Mutualités etc., haies débordantes sur le trottoir qui représentent un grave danger pour les personnes non voyantes. Qu'elle mesure comptez-vous prendre à l'encontre des voitures garées sur les trottoirs (rue G SAND, A de MUSSET) et la pose de panneaux de stationnement alterné, demander depuis plus de 3 ans. Je reconnais l'aménagement de la rue Massenet est une réussite plus de voitures garées sur les trottoirs .Et enfin qu'en est-il de l'installation de la vidéo surveillance promise aux commerçants du Petit Massy et qui devait être en activité début 2019.

PROJETS FUTURS :

1) Poursuivre l'examen des quartiers de la ville, dans le cadre de notre projet « plan de circulation et d'aménagement urbain » avec :

- le bilan des améliorations obtenues et des demandes encore en attente
- le choix de nouveaux quartiers à étudier

2) Etre associés à la réflexion sur les nouveaux quartiers Jean Zay, Antony pole et Pajeaud

3) Evolution plan de mobilité face à l'évolution de la ville

En CONCLUSION :

Afin d'atteindre nos objectifs et d'améliorer notre efficacité, nous formulons un vœu :

Celui d'être associés à l'étude des projets d'urbanisme de la ville, en amont et tout au long de leur suivi, selon des modalités à définir concrètement avec la municipalité, comme la participation à des groupes de travail.

Pour conclure ces années de collaboration fructueuse, nous remercions Mr le Maire pour la tenue d'une réunion à mi-parcours des plénières, permettant de faire le point sur les projets et les études des autres commissions et de mieux se connaître.

Nous remercions également les membres du CCAS pour leur aide efficace et réactive.

Et nous remercions l'assemblée pour son aimable attention